

que le gouvernement ait présenté cette mesure. Je crois qu'il devrait être renvoyé au comité, car cette mesure pourrait être renforcée, et le ministre l'approuverait. Le comité s'occupera des aspects du bill qui inquiètent certains parmi nous. Il ne m'est pas permis de mentionner quelque clause de ce bill, mais les honorables députés qui l'ont lu savent les clauses auxquelles je fais allusion. Ainsi, j'espère que ce bill sera soumis au comité de l'agriculture et que le gouvernement tiendra compte des recommandations qu'apportera ce dernier. De cette façon, non seulement le gouvernement aura sauvegardé le principe du bill, mais cette mesure sera améliorée dans l'intérêt des cultivateurs du Canada.

M. Arnold Peters (Timiskaming): Monsieur l'Orateur, on a passablement discuté du bill. Le ministre sait très bien maintenant qu'on a exprimé certaines réserves à l'égard de la mesure et qu'on a soulevé quelques points d'ordre juridique. A mon avis, lorsque le motionnaire de l'amendement a déclaré qu'un volume considérable de crédit, actuellement engagé de la part de chacun des cultivateurs, pourrait être mis à la disposition des syndicats proposés, il a exposé un fait. On pourrait peut-être remédier à cet état de choses grâce à certaines modifications d'ordre juridique. Je serais disposé à appuyer le bill et à m'opposer à l'amendement à l'étude, si le ministre nous donnait l'assurance que le bill sera déferé au comité. Je ne crois pas que le ministre s'oppose à cette mesure. Elle entraînerait un certain retard, mais il s'agit du premier projet de loi que présente le ministre et de sérieuses réserves doivent être apportées à cet aspect du bill.

Il est malheureux que notre Règlement actuel ne nous permette pas d'atteindre notre but par la présentation d'une motion. Il est vrai qu'en appuyant le présent amendement, nous étouffons le bill. Je ne m'en inquiète pas trop car, si le ministre se préoccupe suffisamment du problème en cause, il présentera de nouveau ce projet de loi sous une autre forme. Toutefois, si le ministre voulait bien nous indiquer de quelque façon s'il accepte que le bill soit déferé au comité, il nous épargnerait beaucoup de soucis et rendrait aussi service aux cultivateurs qui désirent bénéficier de la mesure à l'étude.

Je ne crois pas que le ministre soit avocat et je ne le suis certainement pas, mais j'ai suivi le raisonnement qu'on a fait valoir avec un vif intérêt. Il ne s'agit pas d'une question d'engagement, car, comme l'a dit l'honorable député de Cariboo, nous pourrions prendre certaines mesures à ce sujet. La difficulté serait attribuable au fait que des sommes élevées seraient immobilisées et que le cultivateur qui aurait contracté un emprunt ne pourrait pas obtenir d'autres facilités de

[M. Winch.]

crédit de la banque, afin de l'aider dans d'autres secteurs de son exploitation.

Il me semble que le ministre propose en principe, et je suis d'accord avec lui, que nous devrions permettre aux cultivateurs de contracter collectivement un emprunt et d'acheter des machines qu'un cultivateur seul serait incapable d'acheter. En bénéficiant de cette mesure, les cultivateurs n'emprunteraient pas nécessairement au-delà de leurs moyens. Ce point juridique est intéressant et j'aimerais que le ministre nous dise s'il est disposé à déferer cette mesure à un comité en l'accompagnant au besoin de directives.

C'est dommage que notre Règlement soit tellement dénué de sens que nous ne pouvons accomplir par des moyens directs ce que nous voulons. Faire de façon directe ce que nous voulons ne nous rapprochera pas de notre but ultime. Voilà une situation embarrassante dont nous pourrions facilement nous tirer si seulement le ministre pouvait nous donner l'assurance que le bill sera déferé à un comité. Il me semble que ce n'est pas trop demander, car il s'agit ici d'une mesure législative toute nouvelle. J'ai lu la projet de loi et je constate qu'il vise surtout l'achat de matériel lourd, chose que le cultivateur ne peut normalement entreprendre. Or, ce n'est pas quelques jours ou quelques semaines qui feront tellement de différence. D'ailleurs, j'estime que le succès d'une mesure comme celle-ci est assez important pour que le ministre nous donne l'assurance que nous réclamons. S'il ne le fait pas, eh bien, je serai forcé d'en conclure qu'il n'est pas disposé à tenir compte des arguments qui ont été invoqués, et qui l'ont été légitimement et sincèrement.

M. H. W. Herridge (Kootenay-Ouest): Monsieur l'Orateur, j'indique en passant que les députés de notre groupe ont signifié leur appui général du principe et des objectifs de ce bill. Mais nous avons aussi exprimé le désir d'en savoir davantage sur le sens des dispositions de ce bill, et sur leurs applications, et nous avons bien d'autres questions à poser. Nous ne voulons pas couler ce bill. Malheureusement, l'amendement proposé aurait cet effet, puisqu'il est ainsi conçu:

Que le présent bill C-121 ne soit pas lu dès maintenant pour la 2^e fois, mais que sa substance soit déferée au comité permanent de l'agriculture pour qu'il puisse l'étudier plus à fond et présenter un rapport.

Je ne suis pas certain que l'auteur de cet amendement ait compris que s'il est adopté, le bill s'en trouverait coulé. Par conséquent, étant donné les critiques faites du bill par des députés de tous les partis du côté de l'opposition et leur désir général de renseignements plus complets sur les objectifs de ce bill, son application et le reste, je me joins à l'honorable député de Timiskaming (M. Peters) et j'exhorte le ministre à consentir à